

!!! RÉFORME DES ALLOCATIONS DE CHÔMAGE EN 2026 !!!

CAS 1 : TU ES AU CHÔMAGE DEPUIS PLUS DE 2 ANS ? TU SERAS EXCLU EN 2026, TU NE RECEVRAS PLUS D'ARGENT DU CHÔMAGE.

**Q
U
A
N
D
?**

- 1^{er} JANVIER 2026 si droit aux allocations d'insertion ouvert \leq 01/01/2025
- 1^{er} JANVIER 2026 si \geq 20 ans au chômage
- 1^{er} MARS 2026 si \geq de 8 ans à $<$ 20 ans au chômage
- 1^{er} AVRIL 2026 si $<$ 8 ans au chômage

Sauf si :

- Tu as commencé une formation pour un métier en pénurie en 2025.
- Tu as AU MOINS 55 ans ET 30 ans de carrière EN 2025.
- Tu travailles à mi-temps, tu conserves ton complément du chômage.

**S
O
L
U
T
I
O
N
S**

- > POURSUIVRE TA FORMATION POUR TROUVER UN EMPLOI RAPIDEMENT.
- > SE RENSEIGNER SUR LES MÉTIERS EN PÉNURIE (LISTE ACTUALISÉE EN AOÛT 2025).
- > RECHERCHER DIRECTEMENT DE L'EMPLOI.
- > FAIRE APPEL AU CPAS POUR UNE AIDE POSSIBLE.

CAS 2 : TU ES AU CHÔMAGE DEPUIS MOINS DE 2 ANS ? UNE NOUVELLE RÈGLE S'APPLIQUE : **LE CHÔMAGE EST LIMITÉ DANS LE TEMPS !**

En 2026, si tu as travaillé 1 an durant les trois dernières années, tu as droit à :

**1 ANS DE CHÔMAGE (POUR LA 1ÈRE ANNÉE DE TRAVAIL)
+1 MOIS DE CHÔMAGE PAR 4 MOIS DE TRAVAIL SUPPL.**

Les allocations d'insertion sont dorénavant limitées à un an.

Exemples :

- Tu perds ton emploi, tu travaillais depuis 16 mois. Alors tu auras droit au chômage durant 1 an et 1 mois (1 an de travail + 4 mois de travail).
- Tu perds ton emploi, tu travaillais depuis 4 ans. Alors tu auras droit au chômage durant 1 an et 9 mois (1 an de travail + 36 mois de travail divisé par 4 = 9 mois).

DONC IL FAUDRA AVOIR TRAVAILLÉ 5 ANS À TEMPS PLEIN POUR AVOIR DROIT AU CHÔMAGE PENDANT 2 ANS.

Des questions sur ta situation personnelle ?

CSC

071 23 09 11
Rue Prunieu 5
6000 Charleroi

FGTB

071 23 12 31
Rue du Grand Central 91
6000 Charleroi

CAPAC

02 225 25 25
Bd Audent 31
6000 Charleroi



**RETROUVE UN DOSSIER COMPLET
ET LES ACTUALITÉS AU SUJET
DE LA RÉFORME CHÔMAGE SUR
WWW.JOURNALESSENTIEL.BE**

OU EN SCANNANT CE QR CODE >>>

